

**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE n°2017-114**

L'an deux mille dix-sept, le 29 septembre à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 septembre 2017

Nombre de délégués :

- en exercice : 31  
 présents : 22  
 votants : 31

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Maryline VERGNE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Francis LATRONCHE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Michel ANDRIEUX, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, Mme Catherine L'OFFICIAL et Mme Sylvie COLETTE.

OBJET :

Création de poste  
 Assistant d'enseignement  
 artistique principal de 2<sup>ème</sup>  
 classe

Francis LATRONCHE donne pouvoir à Gilles DELANGE  
 Pierre-Louis PUYGRENIER donne pouvoir à Pierre DAVID  
 Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE  
 Michel ANDRIEUX donne pouvoir à Marie-Françoise DUVERGER  
 Jean-Christophe MERILHOU donne pouvoir à Delphine McCOMISH LORAIN  
 Hervé FORESTIER donne pouvoir à Delphine PERRIER-GAY  
 Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY  
 Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à André DUBOIS  
 Sylvie COLETTE donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE

SECRETAIRE : Francis DELORTRapporteur : Delphine PERRIER-GAY

Vu la délibération n°2017-111 du Conseil de Communauté du 29 septembre 2017 approuvant le Programme Pluriannuel d'Accès à l'Emploi Titulaire ;

Considérant qu'il convient de créer deux postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, l'un pour un temps complet de 20 h et l'autre pour un temps non complet de 13h15 ;

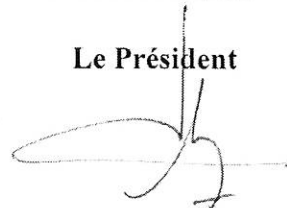
**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

**- de créer :**

- o un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet de 20h,
- o un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 13h15.

**- d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Président


**D. BOISSERIE**

Accusé de réception en préfecture  
 087-248700189-20170929-DC201742101-DE  
 Date de télétransmission : 02/10/2017  
 Date de réception préfecture : 02/10/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.